

# Conditions Générales de Vente

Afin de sécuriser nos relations sur le plan juridique, il est impératif que vous preniez connaissance de nos conditions générales de vente, qui régissent les obligations contractuelles de chaque partie, le client, d'une part, et Marion Capdevielle, représentant l'auto-entreprise Marion Capdevielle Décoration & Agencement, d'autre part. Nous vous invitons à les lire attentivement.

Tout client de Marion Capdevielle Décoration & Agencement reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec Marion Capdevielle. Toute signature d'un devis de Marion Capdevielle vaut acceptation des présentes conditions.

## Article 1 : Site Internet et engagement contractuel

Le site Internet marioncapdeco.fr a pour objet principal de fournir des informations sur les prestations de services offertes par Marion Capdevielle. Ne sont prises en compte que des commandes fermes, après signature d'un devis avec la mention « bon pour accord ». Aucune commande ne pourra être passée sur le site Internet. Le client manifestera son engagement et son acceptation des présentes conditions de vente par la signature du devis réalisé par Marion Capdevielle. Dès cet instant, la commande sera fermement prise en compte, ce qui engagera définitivement les deux parties. Le client sera engagé à verser le montant indiqué sur le devis. Marion Capdevielle sera engagée à réaliser l'ensemble des prestations indiquées sur ce même devis.

## Article 2 : Obligations et responsabilités

### 2.1 : Obligations et Responsabilités du client

Le client reconnaît avoir reçu de Marion Capdevielle toutes les informations et conseils nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande, ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité. Le client s'engage à fournir à Marion Capdevielle tous les documents, renseignements et informations afin de lui permettre de réaliser la ou les prestations convenues.

Le client s'engage également à tout mettre en œuvre pour faciliter l'intervention de Marion Capdevielle et des prestataires requis et acceptés, notamment en terme de disponibilité de l'immeuble, objet de la ou les prestations. Pour le bon déroulement de la prestation de Marion Capdevielle, le client s'engage par ailleurs à répondre aux demandes de Marion Capdevielle dans des délais raisonnables. Marion Capdevielle ne pourra être tenue responsable d'un retard lié à la non communication par le client d'éléments nécessaires à la réalisation de la prestation.

### 2.2 : Obligations de Marion Capdevielle, représentant Marion Capdevielle Décoration & Agencement

Il est entendu que, compte tenu de la nature des prestations de conseil apportées par Marion Capdevielle, la réalisation de dossiers pour les prestations " Dossier complet Décoration & Agencement, Dossier Home Staging et Décoration commerciale et d'entreprise " correspond à une obligation de moyen pour satisfaire au mieux le client, conformément au devis établi et approuvé par celui-ci, et aux discussions relatives à la bonne réalisation de la prestation ayant eu lieu avant la remise du dossier, mais nullement à une obligation de résultat. Une fois le dossier remis, le client ne pourra pas objecter l'argument de non satisfaction, ni opposer à Marion Capdevielle des arguments subjectifs (de goût) pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Marion Capdevielle s'engage à faire part régulièrement de l'avancement de ses réalisations, et de vérifier l'approbation du client.

### 2.3 : Responsabilités de Marion Capdevielle

Marion Capdevielle intervient uniquement sur la conception du projet. Tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. Marion Capdevielle n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. Son intervention consiste à mettre en relation son client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration, et du bâtiment. Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire. En cas de proposition d'agencement faisant l'objet d'une modification de cloisonnement, il appartient au client de contacter un architecte DPLG ou un bureau d'études pour vérifier la faisabilité du projet, les plans n'étant fournis que pour l'étude de la circulation dans le cadre d'une démarche décorative. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale etc...). En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. Marion Capdevielle recommande à ses clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978. De même, en cas d'impossibilité pour un fournisseur suggéré par Marion Capdevielle de mettre à disposition un produit ou objet, pour des raisons de rupture de stock, changement de collection, modification de catalogue ou toute autre raison, le client ne pourra pas engager la responsabilité de Marion Capdevielle, mais pourra envisager avec le fournisseur un remplacement par un produit similaire.

## Article 3 : Illustrations et propriété

Le contenu du dossier remis au client par Marion Capdevielle est le fruit du travail de Marion Capdevielle et relève de sa propriété intellectuelle. Marion Capdevielle détient la propriété des croquis, visuels et illustrations réalisés dans le cadre de ses prestations pour le client sur son habitat, restaurant, point de vente, et tout autre lieu d'intervention. Ces visuels pourront alors être utilisés par Marion Capdevielle à des fins illustratives ou commerciales sur tous les supports possibles (diffusion sur le site Internet et le web, magazine, TV, mobile, catalogue, tout support commercial, etc.) existants et à venir. D'autre part, Marion Capdevielle illustre ses propositions au mieux afin de donner au client un aperçu réaliste des services proposés. Toutefois, les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Internet de Marion Capdevielle ou sur ses documents commerciaux sont simplement illustratives de ses services et non contractuelles.

## Article 4 : Autorisation de reproduction

Le client autorise Marion Capdevielle, via l'acceptation de ces conditions générales de vente, à prendre des photos de son intérieur avant, pendant et après la réalisation de la prestation de Marion Capdevielle à des fins promotionnelles. Marion Capdevielle pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (diffusion sur le site Internet et le web, magazine, TV, mobile, catalogue, tout support commercial, etc.) existants et à venir. Si le client refuse la reproduction de son intérieur à des fins commerciales, il devra en faire la demande par écrit auprès de Marion Capdevielle, 14 bis route de Parnes, 95770 BUHY.

## Article 5 : **Durée de l'offre**

Les offres de services proposées sur le site Internet de Marion Capdevielle et régies par les présentes conditions de vente, sont valables tant qu'elles demeurent en ligne. Les devis ont une durée de validité de 3 mois à compter de leur remise.

## Article 6 : **Prix**

### 6.1 : Généralités

Les prix pratiqués par Marion Capdevielle, proposés sur le site Internet marioncapdeco.fr et les devis sont ceux en vigueur le jour de la commande. Tous les prix de Marion Capdevielle sont indiqués en euros et HT (TVA non applicable article 293B du CGI).

### 6.2 : **Zone géographique d'intervention**

Toutes les prestations de Marion Capdevielle sont indiquées pour une zone géographique déterminée : Val d'Oise et Yvelines; En dehors de ces zones, un supplément sera demandé au client et indiqué sur le devis.

## Article 7 : **Facturation**

Tout achat de prestations de service fera l'objet d'une facturation, et une facture sera délivrée à chaque étape de la prestation, conformément aux dispositions de l'article L.441-3 du Code de commerce. La facture émise reprendra l'intégralité des prestations fournies.

## Article 8 : **Paiement**

### 8.1 : **Modalités de paiement**

Le paiement des prestations de Marion Capdevielle s'effectue selon les modalités suivantes (sauf dispositions contraires précisées sur le devis) : – Pour une « Visite Conseil », le client devra régler l'intégralité de la prestation à la décoratrice quand celle-ci se rendra à son domicile (chèque à l'ordre de Marion Capdevielle). Aucun argument d'ordre purement subjectif avancé par le client ne pourra donner lieu au remboursement de la séance ni à une nouvelle programmation de rendez-vous. – Lorsque l'intervention de Marion Capdevielle consiste en une 'prestation à plusieurs étapes (Dossier complet Décoration& Agencement, Dossier Home staging, Dossier complet Décoration commerciale et d'entreprise), un acompte de 50% sera demandé à la commande. Le solde (50%), sera dû à la fin de celle-ci. La commande deviendra définitive et pourra démarrer quand le client aura apposé la mention « Bon pour accord » sur le devis et que l'acompte de 50% aura été adressé à Marion Capdevielle. Le montant de l'acompte demandé peut varier suivant les projets. Pour les prestations incluant des présentations de visuels, aucun argument d'ordre purement subjectif ne pourra être avancé et toute modification importante demandée par le client entraînera systématiquement la facturation d'une étude complémentaire après transmission d'un nouveau devis. Seules les petites modifications raisonnables ne feront pas l'objet d'une facturation complémentaire. Le paiement des prestations de Marion Capdevielle s'effectue par chèque à l'ordre de Marion Capdevielle, ou par virement bancaire.

### 8.2 : **Retard de paiement**

Le client est et reste entièrement responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre du contrat passé avec Marion Capdevielle. Le défaut total ou partiel du paiement quinze jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat, pourra entraîner de plein droit et sans mise en demeure préalable : – La suspension de toute prestation en cours, objet du contrat, sans préjudice pour Marion Capdevielle d'user de la faculté de résiliation du contrat stipulé à l'article 9. – L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu. – L'application d'une pénalité de retard, calculée sur la totalité des sommes dues, d'un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

## Article 9 : **Résiliation**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une ou quelconque de ses obligations, le présent contrat sera résilié de plein droit, un mois après envoi par l'autre partie d'une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception précisant les fautes contractuelles reprochées.

## Article 10 : **Assurance**

Marion Capdevielle a souscrit une assurance Responsabilité Civile professionnelle. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande et couvre le client pour les dommages directs pouvant éventuellement être causés par Marion Capdevielle. Cependant, il est convenu que Marion Capdevielle ne saurait être responsable envers le client pour des dommages indirects. Il est ici convenu que toute perte financière et/ou commerciale, perte de profit, de commande, de client ou de jouissance des locaux objets des prestations du devis constitueront des dommages indirects.

## Article 11 : **Achats de marchandises**

Le paiement des achats effectués pour votre compte sera de 100% lors de la commande, sur présentation d'une facture pro-forma. Il est expressément précisé que les acomptes versés ne pourront en aucun cas être qualifiés d'arrhes, la commande engageant définitivement les parties. A réception et/ou remise en main propre des produits, une facture vous sera remise. Vous pouvez effectuer les règlements par chèque bancaire, virement bancaire ou espèces. Le chèque devra être établi à l'ordre de Marion Capdevielle et envoyé à l'adresse suivante : 14 Bis route de Parnes, 95770 BUHY. Tous les produits que Nous Vous fournissons bénéficient de la garantie de retour et/ou de remboursement du fournisseur sauf mentions contraires. Les modalités de retour que nous vous communiquerons lors de la commande seront celles fournies par nos fournisseurs et prestataires.

## Article 12 : **Délais de livraison**

Lorsque les prestations de Marion Capdevielle incluent la réception de matériels ou mobiliers livrés par des tiers, les éventuels retards dans les délais de ces livraisons ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de Marion Capdevielle.

#### Article 13 : **Droit de rétractation**

Il est convenu entre les parties que le droit de rétractation ne s'appliquera pas pour les prestations simples de conseils à domicile («Visite Conseils »). Cependant, et conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose, pour les prestations «Dossier complet Décoration& Agencement" " Dossier Home staging" "Dossier complet Décoration commerciale et d'entreprise », du droit de rétractation légal de 7 jours à partir de la date de sa commande à l'issue de la signature d'un devis pour lequel le client aura versé un acompte (50%). Cet acompte sera restitué au client sous 30 jours à réception de sa lettre envoyée en LRAR faisant part à de son intention de se rétracter. Conformément à l'article L121-20-2 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du client, avant la fin du délai des sept jours francs définis dans l'article L121-20. De manière générale, l'exécution des prestations par Marion Capdevielle commence le jour de l'acceptation du devis par le client.

#### Article 14 : **Force majeure**

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Marion Capdevielle. Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de Marion Capdevielle et faisant obstacle à son fonctionnement normal lors de la réalisation de la prestation. Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de Marion Capdevielle ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous traitants ou transporteurs ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

#### Article 15 : **Annulation, report et modification**

En dehors du droit de rétractation du client dans un délai de 7 jours, toute demande d'annulation, de report ou de modification de commande est soumise à l'accord de Marion Capdevielle. En cas d'annulation, la commande du client ne peut être remboursée, et est entièrement due.

#### Article 16 : **Protection de vos données personnelles (C.N.I.L)**

Parmi les informations que Marion Capdevielle est amenée à demander au client, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation des prestations de Marion Capdevielle dans les meilleures conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire le client en répondant de manière plus personnalisée à ses attentes. Ces données sont collectées par Marion Capdevielle, enregistrées sous format électronique et certaines sont susceptibles d'être transmises aux prestataires de Marion Capdevielle dans le but du traitement de la commande du client. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Marion Capdevielle Décoration & Agencement, 14 bis route de Parnes, 95770 BUHY.

#### Article 17 : **Attribution de juridiction**

La loi applicable aux relations contractuelles avec Marion Capdevielle et ses clients est la loi française. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différent à l'amiable. Si le litige persiste, seul sera compétent le Tribunal de commerce de Pontoise.

#### Article 18 : **Droit applicable**

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles sera régie exclusivement par la loi française.

#### Article 19: **Médiation**

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir SAS Médiation ( Médiation Solution ), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de SAS MEDIATION : [www.sasmediationsolution-conso.fr/](http://www.sasmediationsolution-conso.fr/)
- soit par courrier adressé à SAS MEDIATION , 222 chemin de la Bergerie 01800 Saint Jean de Niost

